

SEANCE DU 06/03/2023
DATE DE CONVOCATION : 28/02/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Sylvie AGAËSSE à Christophe LERAY, Mickaël TANGUY à Nathalie DREAN, Nicolas ELLEOUEY à Loïc HERVOIR

EXCUSE(S) : Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOUGAULT

Politique locale
2023.03.017 MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire explique que suite aux modifications apportées aux délégation des élus, et après un bilan des missions effectué à mi-mandat, il est proposé de mettre à jour les indemnités allouées au Maire, adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions.

Les propositions suivantes sont soumises à l'assemblée :

Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la FPT	Montant brut au 01/01/2023 *
SAULNIER Norbert	MAIRE	40,6 %	1 634,36 €
TRINQUART Yannick	1 ^{er} adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie	13,9 %	559,55 €
PERSAIS Patricia	2 ^e adjointe déléguée aux affaires sociales et petite enfance	13,9 %	559,55 €
TORTELIER Olivier	3 ^e adjoint délégué à l'enfance – jeunesse – affaires scolaires et périscolaires	13,9 %	559,55 €
BERTHO Nathalie	4 ^e adjointe déléguée aux finances	13,9 %	559,55 €
HERVOIR Loïc	5 ^e adjoint délégué à la culture	13,9 %	559,55 €
AUBREE Marie-Hélène	6 ^e adjointe déléguée à la communication	13,9 %	559,55 €
KERIVEL Laurent	7 ^e adjoint délégué aux associations	13,9 %	559,55 €
LEROY Bruno	Conseiller délégué aux bâtiments, maintenance	5,50 %	221,40 €
GOUGEON Yannick	Conseiller délégué au monde agricole, chemins, foncier	3,40 %	136,87 €
BLOMMAERT Nathalie	Conseiller délégué aux associations sportives	3,40 %	136,87 €
DREAN Nathalie	Conseiller délégué aux ressources humaines	5,50 %	221,40 €
FAURE Gwenaëlle	Conseiller délégué au Conseil Municipal des Jeunes	3,40 %	136,87 €
GUIBERT Ronan	Conseiller délégué aux bâtiments, commissions de sécurité, accessibilité	3,40 %	136,87 €
TANGUY Mickaël	Conseiller délégué au tiers lieu et patrimoine	3,40 %	136,87 €
HEMERY Fabienne	Conseiller délégué au budget participatif et à l'EHPAD	3,40 %	136,87 €
AGAËSSE Sylvie	Conseiller délégué à la petite enfance	3,40 %	136,87 €
CHEVALIER Karine	Conseiller délégué à l'accueil périscolaire et centre de loisirs	3,40 %	136,87 €

LERAY Christophe	Conseiller délégué à la logistique des événements communaux et suivi locatif des Lavandières	5,50 %	221,40 €
SAULNIER Aurélie	Conseiller délégué à l'environnement, eau, déchets	3,40 %	136,87 €
TRONCA Géraldine	Conseiller délégué au bulletin municipal	3,40 %	136,87 €
GOURMELEN Florence	Conseiller délégué au travail de mémoire	3,40 %	136,87 €
BOUGAULT Martine	Conseiller délégué aux commémorations	3,40 %	136,87 €
PLAIN Jean-François	Conseiller délégué à l'eau potable	3,40 %	136,87 €
GAUBERT Fabrice	Conseiller délégué au restaurant municipal	3,40 %	136,87 €
POISSON-VANNIER Magali	Conseiller délégué au jumelage	3,40 %	136,87 €
ELLEOUET Nicolas	Conseiller délégué à la coordination en amont des événements culturels et festifs	3,40 %	136,87 €

* chiffre donné à titre indicatif en 2023, le montant suivant l'évolution de l'indice terminal (actuellement 1027) et la valeur du point d'indice FPT

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 constatant l'élection du maire et de 7 adjoints,

Vu les décisions du Maire en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints, les décisions du Maire en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions à des conseillers municipaux,

Vu la délibération n°2020.06.010 du 08/06/2020, fixant les indemnités des élus,

Vu la démission de M. Jean-Marie LANGE,

Vu la décision en date du 6 mars 2023 portant délégation de fonction à M. Nicolas ELLEOUET,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 3500 à 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 55%,

Considérant que M. le Maire demande expressément au conseil municipal à bénéficier d'une indemnité inférieure à celle prévue par le CGCT,

Considérant que pour une commune de 3500 à 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 22%,

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, et 4 abstentions (Marie-Hélène AUBREE, Bruno LEROY, Géraldine TRONCA, Jean-François PLAIN),

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme indiqué ci-dessus
- PRECISE que le versement des indemnités suivant les nouvelles modalités débutera à compter du 1^{er} avril 2023,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 17 mars 2023
Le Maire, Norbert Saulnier

